

## ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,  
MERCREDI 16 décembre 1953.

*Il est résolu:* Que les députés dont les noms suivent fassent partie du Comité permanent de la banque et du commerce:

MM.

Adamson,	Fleming,	Michener,
Applewhaite,	Follwell,	Mitchell ( <i>London</i> ),
Arsenault,	Fraser ( <i>Peterborough</i> ),	Monteith,
Ashbourne,	Fraser ( <i>Saint-Jean-Est</i> ),	Nickle,
Balcom,	Fulton,	Noseworthy,
Benidickson,	Gagnon,	Philpott,
Bennett ( <i>Grey-Nord</i> ),	Hanna,	Picard,
Blackmore,	Hellyer,	Pouliot,
Boucher ( <i>Restigouche-</i> <i>Madawaska</i> ),	Henderson,	Quelch,
Breton,	Huffman,	Robichaud,
Cameron ( <i>Nanaimo</i> ),	Low,	Rouleau,
Cannon,	Macdonnell	Smith,
Cardin,	( <i>Greenwood</i> ),	Stewart ( <i>Winnipeg-Nord</i> ),
Crestohl,	MacEachen,	Thatcher,
Croll,	Macnaughton,	Tucker,
Dufresne,	Matheson,	Weaver,
Dumas,	McIlraith,	Wood—(50).

*Il est ordonné:* Que le Comité permanent de la banque et du commerce soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et vues sur ces affaires et ces matières, à assigner des témoins et ordonner la production de pièces et dossiers.

VENDREDI 29 janvier 1954.

*Il est ordonné:* Que le nom de M. Hees soit substitué à celui de M. Fulton, et que le nom de M. Hunter soit substitué à celui de M. Smith sur la liste des membres dudit Comité.

MARDI 2 février 1954.

*Il est ordonné:* Que le quorum dudit Comité soit réduit de 15 à 10 membres et que l'application de l'alinéa d) du paragraphe (1) de l'article 63 du Règlement soit suspendue à cet égard.

*Il est ordonné:* Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

*Il est ordonné:* Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 300 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.